



COMMUNE DE BELVEDERE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Conseil municipal du Mardi 17 mai 2016 à 18h30.
Date de la convocation : 10 mai 2016.

Membres présents: Paul BURRO, Jackie TIXIER, Jean-Paul DUHET, Alice POLIZZI, René LAURENTI, Marion BISIN, ~~Alain CARUBA~~, Christophe CASSI, Marc LAURENTI, Olga LAURENTI, Max LAMBERT, Olivier LECONTE, Alexandre LUNARDI, ~~Danny PALLUEL~~, ~~Thierry TAFINI~~.

Membres absents : Alain CARUBA, Danny PALLUEL, Thierry TAFINI.

QUORUM ATTEINT

Secrétaire de séance : Olivier LECONTE

Monsieur le Maire demande à son Conseil de bien vouloir ajouter le point « Aménagement d'une aire de camping-car » à l'ordre du jour.

A l'unanimité, l'ensemble des membres du Conseil municipal accepte la proposition de monsieur le Maire.

L'Ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal**
- 2) **Convention pluriannuelle de pâturage : Attribution**
- 3) **Travaux en vue de la création d'une salle d'exposition**
- 4) **Aménagement aire de camping-car**
- 5) **Questions diverses**

1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire vous demande s'il a lieu de formuler des observations et/ou des remarques.
Madame POLIZZI rappelle que sur le point « modification du règlement de la salle polyvalente » en ce qui concerne son article 4 : seul monsieur le Maire pour décider de la gratuité d'une location.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal.

2) Convention pluriannuelle de pâturage : Attribution

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal que la commission agricole s'est réunie le mardi 10 mai 2016 afin d'analyser la candidature des éleveurs intéressés par la location des pâturages communaux.

Monsieur le Maire présente ce rapport :

- Concession de la Vacherie de la Valette (prix estimé par la commune : 1 450 euros /an).

Candidature n°1 : Monsieur Louis CORNIGLION (preneur sur la période 2011- 2015) : A pris connaissance des clauses stipulées dans le cahier des charges et propose un loyer annuel de 4 100 euros par an.

Candidature n°2 : Monsieur Daniel GIUGE : A pris connaissance des clauses stipulées dans le cahier des charges et propose un loyer annuel de 3 150 euros par an.

Candidature n°3 : Monsieur Auguste CORNIGLION : A pris connaissance des clauses stipulées dans le cahier des charges et propose un loyer de 3 136.50 euros par an.

La commission préconise de retenir la candidature de monsieur Daniel Giuge, (exploitant Vaches Laitières) qui possède le certificat de vente directe pour son Fromage, fabrique lui-même son fromage.

Malgré le montant du loyer proposé par monsieur Louis CORNIGLION, la commission n'a pas souhaité préconiser sa candidature car l'exécution de la convention sur la période 2011-2015 n'a pas été irréprochable avec notamment un départ de la vacherie postérieur au 15 octobre comme stipulé sur la convention mais également de nombreux témoignages de désagréments subis par les habitants de la Gordolasque, de randonneurs et touristes.

- Concession Nautes-Cabana (prix estimé par la commune : 455 euros/an).

Une seule candidature a été reçue : Monsieur Auguste CORNIGLION (preneur sur la période 2011-2015) a pris connaissance des clauses stipulées dans le cahier des charges et propose un loyer annuel de 455 euros par an.

La commission préconise de retenir cette candidature unique.

- Concession La Gordolasque (prix estimé par la commune : 3 600 euros/an).

Candidature n°1 : Groupement LEPOBECORAS représenté par son Président Thierry CORNILLON (preneur sur la période 2011-2015) a pris connaissance du cahier des clauses communes et du cahier des clauses techniques du lot et propose un loyer de 4 000 euros par an.

Candidature n°2 : Thierry CORNILLON a pris connaissance du cahier des clauses communes et du cahier des clauses techniques du lot et propose un loyer de 3 000 euros par an.

La commission préconise de retenir la candidature du groupement LEPOBECORAS.

- **Concession Tréminil n°1 (prix estimé par la commune : 3 420 euros / an).**

Une seule candidature a été reçue : Le GAEC Descombes a pris connaissance du cahier des clauses communes et du cahier des clauses techniques du lot et propose un loyer de 3 423.26 euros par an.

La commission préconise de retenir cette candidature unique.

- **Concession Tréminil n°2 (prix estimé par la commune : 1 080 euros/an).**

Une seule candidature a été reçue : Le Groupement LEPOBECORAS a pris connaissance du cahier des clauses communes et du cahier des clauses techniques du lot et propose un loyer de 1 080 euros par an.

La commission préconise de retenir cette candidature unique.

- **Concession le Tuor (prix estimé par la commune : 1 400 euros/an).**

Une seule candidature a été reçue : Madame Mahana Maurel a pris connaissance du cahier des clauses communes et du cahier des clauses techniques du lot et propose un loyer de 1 400 euros par an.

La commission préconise de retenir cette candidature unique.

Monsieur le Maire propose à son Conseil municipal de passer au vote afin d'attribuer ces concessions et propose de suivre les préconisations de la commissions Agricole.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DU MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'attribuer les conventions pluriannuelles de pâturages de la façon suivantes :
 - La Vacherie de la Valette : M. Daniel GIUGE
 - Nautes-Cabana : M. Auguste CORNIGLION
 - La Gordolasque : Groupement LEPOBECORAS
 - Tréminil n°1 : Le GAEC Descombes
 - Tréminil n°2 : Groupement LEPOBECORAS
 - Le Tuor : Mme Mahana MAUREL
- Autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions pluriannuelles de pâturage conformément à leur décision relative à l'attribution de chaque convention mentionnée ci-dessus.

3) Travaux Salle d'exposition

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement du local sis rue V. Maurel afin de créer une salle d'exposition pour la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura deux lots pour un montant global de l'opération de l'ordre de 25 000 euros HT.

Les lots se définissent de la façon suivante :

- **Maçonnerie / Menuiserie : env. 15 000 euros HT**
 - Habillage bois sur l'ensemble des murs
 - Faux-plafond
 - Changement porte et vitrine
 - Changement de 4 fenêtres par double-vitrage.
 - Sol stratifié épaisseur 12mm
 - Rampe amovible accès handicapé
- **Electricité : env. 5 000 euros HT.**
 - Mise aux normes
 - 7 prises de courant
 - Pose spots au plafond (lumière d'ambiance)
 - Un plafonnier
 - 2 rampes spots déplaçables et orientables (lumière mis en valeur exposition)

Plan de financement proposé :

| Montant du projet | Financeurs | Taux de participation | Montant de participation |
|-------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------|
| 25 000 euros HT | PNM | 50 % | 12 500 euros |
| | Commune de Belvédère | 50 % | 12 500 euros |

Monsieur le Maire propose que le suivi des travaux soit assuré par monsieur René LAURENTI, madame Marion BISIN ainsi que monsieur Alexandre LUNARDI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DU MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **De l'autoriser à entreprendre les travaux mentionnés ci-dessus en respectant les lois et règlements en vigueur relatifs au code des marchés.**
- **Approuve le plan de financement et autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions conformément à celui-ci.**

4) Aménagement d'une aire de camping-car

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal que l'aménagement d'une aire de camping-car est indispensable à proximité du village afin d'attirer les campingcaristes à séjourner sur la commune. Cette aire leur permettra de recharger les batteries de leur véhicule, vidanger leur fosse dans le respect de l'environnement.

L'objectif de ce projet est d'également d'attirer les utilisateurs de cette borne sur le village et notamment chez nos commerçants.

L'emplacement de ce projet sera quartier le Brec à l'entrée du village.

Le montant du projet est estimé à 30 000 euros HT.

Plan de financement proposé :

| Montant du projet | Financeurs | Taux de participation | Montant de participation |
|-------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------|
| 30 000 euros HT | Métropole | 80 % | 24 000 euros |
| | Commune de Belvédère | 20 % | 6 000 euros |

Les modalités de mode de paiement pour l'utilisation de cette borne devront être discutées en commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DU MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De l'autoriser à entreprendre les travaux mentionnés ci-dessus en respectant les lois et règlements en vigueur relatifs au code des marchés.
- Approuve le plan de financement et autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions conformément à celui-ci.

5) Questions diverses

- **Commission des travaux**

Monsieur le Maire souhaite organiser une commission des travaux prochainement pour aborder le projet du cimetière ainsi que les travaux Hôtel du Grand Capelet.

- **Réunion publique**

Concernant les travaux d'eau et d'assainissement prévus quartier St Blaise, une réunion publique organisée par la régie d'Eau d'Azur et la commune en présence de l'entreprise retenue aura lieu le 19 aout 2016 à 17h en mairie.

- **Remerciements**

Monsieur le Maire remercie son Conseil municipal monsieur Christophe CASSI pour avoir organisé tout au long de l'année la retransmission des matches de l'OGCNice et précise que lors de la dernière rencontre plus de 30 personnes ont pu visionner ce match.

Fin de la séance : 19h10

Le Maire,
Paul BURRO

